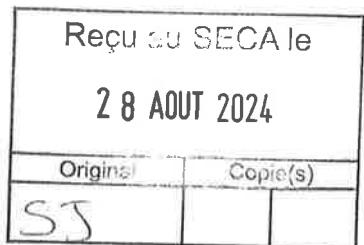


Isabelle Hindalov
Route du Jordil 13
1728 Rossens



Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17

1701 FRIBOURG

Rossens, 26.08.2024

**Modification du plan directeur cantonal et du plan sectoriel d'exploitation des matériaux,
prise de position**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'habitante de la commune de Gibloux, je vous informe du fait que je m'oppose totalement au projet de plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) et aux modifications du Plan directeur mis en consultation.

J'estime :

-que le Comité de pilotage nommé par le canton n'est pas impartial dès lors que le projet de PSEM favorise grandement les exploitations de gravières au détriment de nos droits et de nos intérêts, qui sont gravement piétinés. Le principe de l'égalité n'est pas respecté ;

-qu'il est inacceptable de prévoir des gravières à proximité immédiate des habitations sans aucune distance d'exclusion. Dès sa publication, le PSEM aura pour conséquence une dévaluation importante du patrimoine immobilier. Une distance minimale de 200m, voire de 300m si l'exploitation se situe dans l'axe des vents, doit être retenue ;

-je crains pour les conséquences, que ce projet aurait pour ma santé à cause de la poussière, de la vibration et nuisances sonores. Le projet de PSEM sous-estime totalement ces graves nuisances ;

-je ne comprends pas le motif pour lequel il serait possible de cumuler l'exploitation de plusieurs gravières sur le territoire d'une commune, qui pourraient empiéter encore plus sur nos terrains agricoles et sur nos forêts et porter atteinte à la qualité de notre paysage. Une gravière est en cours d'exploitation sur le territoire de notre commune jusqu'en 2040, en tout cas. Il me semble, que c'est plus qu'assez.

-je ne comprends pas le motif pour lequel la commune de Gibloux, qui a déjà beaucoup contribué durant de nombreuses décennies à l'approvisionnement du gravier pour le canton, devient la commune la plus touchée au niveau du nombre de zones prioritaires et de zones mises en réserve pour les exploitations futures. Et comment un Canton, qui d'une côté déclare de respecter un développement durable et soi-disant « vert » peut prendre en sérieuse considération un tel projet monstrueux.

- en outre, la commune du Gibloux contribue de manière importante à l'approvisionnement en eaux du Canton. Est-ce qu'il est vraiment judicieux de risquer la qualité des eaux, et la santé des habitants pour une gravière ?

Pour tous ces motifs et compte tenu des graves violations qu'il comporte, je vous demande d'annuler et de revoir complètement le projet de PSEM 2024 et la modification du Plan directeur afin de prendre comme il se doit en considération le respect de nos droits, de garantir la qualité de l'air, de garantir notre protection contre le bruit et de garantir la qualité des eaux de notre commune, mais aussi de toutes les autres communes approvisionnées en eaux par les captages de Gibloux.

A toutes les raisons citées en dessus, j'aimerais ajouter, en note personnelle, que je ne comprends pas du tout, comme un tel projet peut être même juste considéré en Suisse, ou il manque déjà du terrain pour vivre pour les habitants et surtout pour la faune sauvage. Et tout en plus, comment on peut sacrifier du terrain agricole, comme la politique ne cesse pas de souligner, que la Suisse devrait atteindre le plus que possible une autarcie au niveau de l'alimentation.

En outre, je n'ai naïvement jamais cru, qu'une telle expropriation serait possible en Suisse (je suis depuis 2018 copropriétaire d'une PPE à Rossens). En mettant une gravière juste devant ma porte, ma propriété perde énormément de valeur, sans que je serais indemnisée. Et il est plutôt ridicule, que l'entreprise peut argumenter, qu'une gravière n'existerait que de façon temporaire, si une exploitation peut durer des décennies. (J'ai 52 ans....).

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ma prise de position.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

